

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 059-215906322-20230609-C_09062023_05-DE

S²LO

C.09062023.05

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (21) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ, Marc STIEVENARD Conseillers Municipaux Délégués, Laurence SZYMONIAK, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Cathy TYLEK, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
21

Étaient Excusés (7) : Cécile DEHOUCK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Bernard CARON (procuration à Jean-Pierre SELVEZ), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Emile LAURENT (procuration à Marc STIEVENARD), Bénédicte COTTEL (procuration à Hermeline BOUTELIER), Mathieu DECARPENTRY (procuration à Vincenza CASTIGLIONE), Dominique NICODEME (procuration à Jean-Pierre ABRAHAM).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 31/05/2023.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle de projet au club Wallers Arenberg Handball dans le cadre de « la Der à Pierre DUROT »

Rapporteur : Tonino RUNCO, Adjoint délégué à la Vie associative, aux Fêtes et Cérémonies

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les projets des associations,

Considérant que la subvention exceptionnelle est une aide financière de la municipalité à la réalisation d'un projet dans l'année et dont l'objet et le financement sont clairement identifiables,

Considérant que l'association demandeuse a fourni un dossier répondant aux critères de la délibération C.19052022.03 du conseil municipal du 19 mai 2022,

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à cette association une subvention exceptionnelle de 4 000€.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

C.0906

SLO

ID : 059-215906322-20230609-C_09062023_05-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'Association Wallers Arenberg Handball ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.**

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

A Wallers Arenberg, le 9 juin 2023

Le Maire,

Salvatore CASTIGLIONE

